

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1105

28 avril 2015

SOMMAIRE

Al Garden & Cy S.C.A.	52995	Keurig International S.à r.l.	53009
Almacantar Shaftesbury S.à r.l.	52995	Kg S.A.	53040
Altice Africa S.à r.l.	52995	Kingdom Investments I (TSF)	53040
Artek SA	52995	LEONARD VOLAILLES Luxembourg s.à r.l.	52999
Brasserie Toussaint S.à.r.l.	53001	Leudelange S.A.	52998
Diabase S.A.	53002	LSREF3 Octopus Investments S.à r.l.	52994
Escher Broutkescht S.à.r.l.	53001	Luphar S.A.	52994
Faïence S.A.	52997	Luxembourg Investment Company 64 S.A.	53028
FCO2 S.A.	52998	Lux Insulation Operations Holdings S.C.A.	53025
Feri IV GP S.à r.l.	52998	Luxpartimmo S.A.	52999
FFDC Super 1 S.à r.l.	53006	Maa Durga s.à r.l.	52999
FFDC Super 1 S.à r.l.	52996	Made Catering Sàrl	52999
FFDC Super 2 S.à r.l.	52997	MajoLi S.à r.l.	52994
Filextone Invest S.A.	52996	Matrix German Portfolio No. 1 Frankfurt S.à r.l.	52999
Filextone Invest S.A.	52995	Patron Reform C.E. Servicing S.à r.l.	53000
First London European Holdings S.à r.l.	52996	Peiperita S.A.	53000
First London European Holdings S.à r.l.	52996	Premier Farnell International S.à r.l.	52994
Foyer-Arag S.A.	52997	Prime Invest II	52994
Front End Re S.A.	52997	Raiffeisen Vie S.A.	53000
Garrison SC Strategic Europe S.à.r.l.	53031	SL Bielefeld Management S.à.r.l.	53006
Global Protein S.A.	53028		
Ikiru Ventures S.à.r.l.	53013		

Prime Invest II, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 53.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015041904/9.

(150047635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Luphar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 133.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015041764/10.

(150047720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

LSREF3 Octopus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 182.247.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Référence de publication: 2015041761/10.

(150047879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

MajoLi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 38, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 192.308.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 mars 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015041777/11.

(150048222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Premier Farnell International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.207.827,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 71.762.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises en date du 8 octobre 2014

L'associé unique de la société a décidé de renouveler le mandat des gérants suivants:

- Monsieur David GASKIN, demeurant à WF-17 OQS Upper Baley, 217 Woodlands Road (Angleterre),
 - Maître François BROUXEL, avocat demeurant à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse,
- jusqu'à la tenue de l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015041901/14.

(150048085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Filextone Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 123.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015041586/9.

(150048202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Al Garden & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 174.041.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015041369/10.

(150047633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Almacantar Shaftesbury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 178.446.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015041346/10.

(150047813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Artek SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 129.305.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/03/2015.

Alexandre Rosenberg

Administrateur

Référence de publication: 2015041386/12.

(150047558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Altice Africa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 150.942.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique en date du 26 novembre 2014

En date du 26 Novembre 2014, Altice International S.à r.l., 3, boulevard Royal L-2449, Luxembourg - détenteur de 12.500 parts sociales de la société Altice Africa S.à r.l. a renouvelé le mandat de Madame Emilie SCHMITZ en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015041377/13.

(150047634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

First London European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015041589/9.

(150047247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

FFDC Super 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.876.

Les statuts coordonnés au 21 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015041581/11.

(150047296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

First London European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.193.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des associés de la société tenue en date du 10 mars 2015

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de M. François BROUXEL en qualité de gérant unique de la Société pour une durée déterminée se terminant lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015041588/13.

(150047246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Filextone Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.247.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 mars 2015

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg; président.

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire en date du 3 décembre 2014;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 mars 2015.

Référence de publication: 2015041585/21.

(150047464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Front End Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 49.621.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015041573/10.

(150047372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

FFDC Super 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.901.

Les statuts coordonnés au 21 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015041582/11.

(150047295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Faïence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 31.105.

Suite à la démission de M. Eric BERNARD, les personnes suivantes composent le conseil d'administration

- M. Bob Faber, expert-comptable, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,
- M. Charles Meyer, économiste, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 16 mars 2015.
Pour avis sincère et conforme
Paddock Corporate Services

Référence de publication: 2015041577/15.

(150047864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Foyer-Arag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 32.719.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 12 mars 2015 que

- le Dr. Johannes KATHAN ainsi que Messieurs Marc LAUER, Paul FOHL et Claus SEILER ont été reconduits comme administrateurs pour la durée d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2016 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2015;
- la société anonyme EY (précédemment Ernst&Young) a été reconduite comme réviseur d'entreprises agréé pour une durée de deux ans, jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2017 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2016.

Monsieur Marc LAUER et le Dr. Johannes KATHAN ont été reconduits comme Président respectivement Vice-président du Conseil d'administration pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2016 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER-ARAG S.A.

Référence de publication: 2015041572/18.

(150047606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Leudelange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 82.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015042448/9.

(150048429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

FCO2 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 96.754.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015041579/10.

(150047936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Feri IV GP S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 187.595.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 5 mars 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 5 janvier 2015, de sa fonction de gérant de la Société:

- Monsieur Anthony Lessi, né le 10 juin 1966 à New York, Etats-Unis d'Amérique, résident au 1700E Putnam Avenue, Suite 205, Old Greenwich, 06870-1366 Connecticut, Etats-Unis d'Amérique.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet au 5 janvier 2015 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société:

- Monsieur William Oliver, né le 22 novembre 1979 à Londres, Royaume-Uni, résident à Pax Cottage, High Street, Abington Pigotts, SG8 0SD Cambridgeshire, Royaume-Uni.

Depuis lors, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Mark Pearson, né le 26 septembre 1961 au Texas, Etats-Unis d'Amérique, résident au 16, Berkeley Street, 1^{er} étage, W1J 8DZ Londres, Royaume-Uni,

- Monsieur Philippe Lecomte, né le 18 juillet 1966 à Alençon, France, résident au 173, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France,

- Madame Isabelle Kintz, née le 2 février 1966 à Longueuil-Annel, France, résidente au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Andréa Bertocchini, né le 14 février 1973 à Pise, Italie, résident au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur William Olivier, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mars 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015041580/35.

(150047395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Luxpartimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 101, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 82.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015042453/9.

(150048463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

LEONARD VOLAILLES Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 151.608.

Le Bilan au 31 mars 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015042447/10.

(150048721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Maa Durga s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3240 Bettembourg, 8, rue Michel Hack.
R.C.S. Luxembourg B 167.672.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/03/2015.

Signature.

Référence de publication: 2015042464/10.

(150048373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Matrix German Portfolio No. 1 Frankfurt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.050,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 117.358.

Il résulte de la lettre de démission reçue par la Société le 27 février 2015:

1. Démission de M. Keith Greally en tant que gérant de La Société avec effet au 27 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015042459/12.

(150048895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Made Catering Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3512 Dudelange, 200-202, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 85.942.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 12 mars 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société MADE CATERING SARL, avec siège social à L-3512 Dudelange, 200-202, rue de la Libération, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme

Le liquidateur

Référence de publication: 2015042465/13.

(150048788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Peiperita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 58.536.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 12 mars 2015 au siège social de la société, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Dominique Audia de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.
- de coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, CL Management S.A., ayant son siège social au 20 rue de la Poste L-2346 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Le Conseil d'administration constate en outre qu'il résulte des actes de la société que le Prénom de l'administrateur-délégué Monsieur Caligaris est Giovanni Guido et non Gianguido.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PEIPERITA S.A.
Société anonyme
Signatures

Référence de publication: 2015042516/17.

(150048292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Raiffeisen Vie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 90.283.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 11 mars 2015 que

- Messieurs Jean-Louis BARBIER, André BIRGET, Philippe BONTE, John BOUR, Laurent DEMEULDER, Guy HOFFMANN, Marc LAUER et Gilbert WOLTER ont été reconduits comme administrateurs pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2016 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2015;

- la société anonyme EY (précédemment Ernst&Young) a été reconduite comme réviseur d'entreprises agréé pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2016 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2015.

Messieurs Marc LAUER et Guy HOFFMANN ont été reconduits dans leurs fonctions de Président respectivement de Vice-président du Conseil d'administration pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2016 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RAIFFEISEN VIE S.A.

Référence de publication: 2015042546/18.

(150048394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Patron Reform C.E. Servicing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 59.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 100.714.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 13 mars 2015

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Steve van den Broek et de Mme Géraldine Schmit de leur poste de gérant de la société avec effet immédiat.

- Nomination de Mme Marie-Hedwige El Khoury, directrice de sociétés, né à Kafarabida (Liban), le 17 mars 1974, résidant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, au poste de gérante de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

L'associé unique de la Société a en outre décidé de transférer le siège social de la Société avec effet immédiat au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2015042514/19.

(150048695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

**Brasserie Toussaint S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Escher Broutkescht S.à.r.l.).**

Siège social: L-8252 Mamer, 15A, rue du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 74.959.

L'an deux mille quinze,
le quatre mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Jean-Claude dit Claude LANG, commerçant, demeurant à L-8252 Mamer, 15a, rue du Marché.

Lequel comparant est ici représenté par Monsieur Georges GREDT, comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée ESCHER BROUTKESCHT S.à r.l., avec siège social à L-4205 Esch-sur-Alzette, 3, rue Lankelz, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 74.959 (NIN 2000 2404 096).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert MULLER, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 mars 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 497 du 13 juillet 2000.

Que le capital social de la société s'élève à soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit Euros six Cents (EUR 74.368,06), représenté par cent (100) parts sociales.

Ensuite le comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société en Brasserie Toussaint S.à r.l. et par conséquent de modifier le l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Brasserie Toussaint S.à r.l."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société d'Esch-sur-Alzette à Mamer et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (alinéa 1^{er})**. Le siège social est établi à Mamer."

Troisième résolution

L'associé unique, représentée comme dit ci-avant, décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-8252 Mamer, 15a, rue du Marché.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales et constate que le capital social de soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit Euros six Cents (EUR 74.368,06), sera désormais représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5**. Le capital social est fixé à soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit Euros six Cents (EUR 74.368,06), représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale."

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3**. La société a pour objet:

- l'exploitation d'une boulangerie, la vente d'articles de boulangerie et de café, la vente de crèmes glacées, la fabrication de glaces, la vente d'articles de la branche;
- la vente de viandes de longue conservation;
- l'épicerie;

- la vente de boissons alcooliques et non alcooliques;
- traiteur,
- l'exploitation d'un salon de consommation;
- l'exploitation d'un établissement de restauration,
- les foires et marchés.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. GREDT, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 mars 2015. Relation: GAC/2015/1899. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 12 mars 2015.

Référence de publication: 2015040344/70.

(150046097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Diabase S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.138.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Diabase S.A., a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 150138 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 8 December 2009, and whose articles of incorporation (the Articles) have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 128 dated 21 January 2010. The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, dated 18 February 2015, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting was opened at 11.30 a.m. and was chaired by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette (the Chairperson).

The Meeting appointed as secretary (the Secretary) and scrutineer (the Scrutineer) Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, professionally residing in Esch/Alzette. The Chairperson, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the bureau.

The Chairperson declared and requested the notary to state that:

1. The Meeting has been convened by registered letters sent to all the shareholders of the Company on 18 February 2015.

2. The names of the shareholders represented at the Meeting and the number of shares they own are shown on an attendance list; this attendance list, having been signed by the members of the bureau, the proxyholder(s) of the shareholders and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be submitted with it to the registration authorities.

3. The proxies of the shareholders represented at the Meeting will also remain attached to the present minutes.

4. As it appears from said attendance list, out of a total of three hundred thousand (300,000) shares in issue in the Company, two hundred twenty-six thousand thirteen (226,013) shares in issue in the Company are represented, being more than fifty per cent (50%) of the issued share capital of the Company and no resolutions to be adopted requiring a class vote, the Meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda as set forth in the convening notice pertaining to this Meeting.

5. The agenda of the Meeting is as follows:

Agenda:

1 Decision to cancel all the fifty-seven thousand five hundred and ninety-four (57,594) shares of the Company, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the Repurchased Shares) held by the Company, by means of a decrease of the share capital of the Company by an amount of fifty-seven thousand five hundred and ninety-four Euro (EUR 57,594) in order to bring it from its current amount of three hundred thousand Euro (EUR 300,000) to an amount of two hundred and forty-two thousand four hundred and six Euro (EUR 242,406);

2 Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolution to be adopted under item 1 above;

3 Decision to grant authority to any member of the board of directors of the Company to take any steps, actions or formalities as appropriate or useful to implement the above decisions of the extraordinary general shareholders' meeting (including but not limited to any relevant updates and amendments to the share register of the Company);

4 Decision to (i) dissolve the Company, (ii) put the Company into voluntary liquidation and (iii) start the liquidation proceedings;

5 Appointment of the liquidator of the Company and determination of its powers;

6 Decision to instruct the liquidator of the Company to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;

7 Decision to grant full and complete discharge to the directors of the Company and to the statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for the performance of their respective mandates; and

8 Miscellaneous.

Then the Meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVED to cancel all the Repurchased Shares, by means of a decrease of the share capital of the Company by an amount of fifty-seven thousand five hundred and ninety-four Euro (EUR 57,594) in order to bring it from its current amount of three hundred thousand Euro (EUR 300,000) to an amount of two hundred and forty-two thousand four hundred and six Euro (EUR 242,406).

Second resolution

The Meeting RESOLVED to amend article 5.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolution adopted above, which shall now read as follows:

" **5.1.** The subscribed capital of the Company is set at two hundred and forty-two thousand four hundred and six Euro (EUR 242,406) represented by two hundred and forty-two thousand four hundred and six (242,406) shares in registered form of a nominal value of one Euro (EUR 1) each."

Third resolution

The Meeting RESOLVED to grant authority to any member of the board of directors of the Company to take any steps, actions or formalities as appropriate or useful to implement the above decisions of the extraordinary general shareholders' meeting (including but not limited to any relevant updates and amendments to the share register of the Company).

Fourth resolution

In compliance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Law), the Meeting RESOLVED to (i) dissolve the Company, (ii) put it into voluntary liquidation and (iii) start the liquidation proceedings.

Fifth resolution

The Meeting RESOLVED to appoint as liquidator of the Company: Mr Vesa Karvonen, born on 8 January 1972 in Jyväskylä, Finland, with professional address at Energiakuja 3, 00180 Helsinki, Finland (the Liquidator).

The Liquidator has as mission to realise the whole of assets and liabilities of the Company. The Liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company. The Liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of its powers as it may deem fit, to one or several representatives. The Liquidator's signature binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The Liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of the Law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholder of the Company.

The Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

53004

Sixth resolution

The Meeting RESOLVED to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Seventh resolution

The Meeting RESOLVED to grant full and complete discharge to the directors of the Company and to the statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for the performance of their respective mandates.

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS THE MEETING IS CLOSED.

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Esch/Alzette, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de février.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Diabase S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150138 (la Société), constituée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 décembre 2009, et dont les statuts (les Statuts) ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 128 daté du 21 janvier 2010. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Francis Kessler, précité, en date du 18 février 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée a commencé à 11H30 et était présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette(le Président).

L'Assemblée a nommé comme secrétaire (le Secrétaire) et scrutateur (le Scrutateur) Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette. Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont désignés collectivement ci-après comme le «bureau».

Le Président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Assemblée a été convoquée par lettres recommandées adressées à tous les actionnaires de la Société le 18 février 2015.

2. Les noms des actionnaires représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les membres du bureau, le(s) mandataire(s) des actionnaires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

3. Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée resteront également annexées au présent acte.

4. Comme il ressort de ladite liste de présence, d'un total de trois cent mille (300.000) actions émises par la Société, deux cent vingt-six mille treize (226.013) actions émises par la Société sont représentées, soit plus de cinquante pour cent (50%) du capital social émis de la Société, et aucune résolution devant être adoptée ne nécessitant un vote par classe, l'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement statuer sur tous les points portés à l'ordre du jour, tels qu'énoncés dans l'avis de convocation relatif à cette Assemblée.

5. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1 Décision d'annuler l'ensemble des cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (57.594) actions de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Actions Rachetées) détenues par la Société, par le biais d'une réduction du capital social de la Société d'un montant de cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 57.594) afin de le porter de son montant actuel de trois cent mille euros (EUR 300.000) à un montant de deux cent quarante-deux mille quatre cent six euros (EUR 242.406);

2 Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter la résolution devant être adoptée sous le point 1 ci-dessus;

3 Décision de donner pouvoir à tout membre du conseil d'administration de la Société afin de prendre toutes mesures, actes ou formalités appropriés ou utiles pour mettre en oeuvre les décisions ci-dessus de l'assemblée générale extraor-

dinaire des actionnaires (y compris, mais sans se limiter à, toute mise à jour et modification nécessaire du registre des actions de la Société);

4 Décision de (i) procéder à la dissolution de la Société, (ii) la mettre en liquidation et (iii) commencer la procédure de liquidation;

5 Nomination du liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs;

6 Décision de donner instruction au liquidateur de la Société de réaliser, dans les meilleures conditions possibles et au meilleur prix, tous les actifs de la Société et d'apurer toutes les dettes de la Société;

7 Décision de donner décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs; et

8 Divers.

Ainsi, l'Assemblée, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a DECIDE d'annuler toutes les Actions Rachetées, par le biais d'une réduction du capital social de la Société d'un montant de cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 57.594) afin de le porter de son montant actuel de trois cent mille euros (EUR 300.000) à un montant de deux cent quarante-deux mille quatre cent six euros (EUR 242.406).

Deuxième résolution

L'Assemblée a DECIDE de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, afin de refléter la résolution adoptée ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux cent quarante-deux mille quatre cent-six euros (EUR 242.406) représenté par deux cent quarante-deux mille quatre cent-six (242.406) actions nominatives d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.»

Troisième résolution

L'Assemblée a DECIDE de donner pouvoir à tout membre du conseil d'administration de la Société afin de prendre toutes mesures, actes ou formalités appropriés ou utiles pour mettre en oeuvre les décisions ci-dessus de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (y compris, mais sans se limiter à, toute mise à jour et modification nécessaire du registre des actions de la Société).

Quatrième résolution

Conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), l'Assemblée a DECIDE de (i) procéder à la dissolution de la Société, (ii) la mettre en liquidation et (iii) commencer la procédure de liquidation.

Cinquième résolution

L'Assemblée a DECIDE de nommer en tant que liquidateur de la Société: Mr Vesa Karvonen, né le 8 janvier 1972 à Jyväskylä, en Finlande, ayant son adresse professionnelle au Energiakuja 3, 00180 Helsinki, Finlande (le Liquidateur).

Le Liquidateur a pour mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le Liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le Liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le Liquidateur dispose de tous les pouvoirs de réaliser et d'exécuter toutes les opérations telles que prévus aux articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale d'actionnaires de la Société.

Le Liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Sixième résolution

L'Assemblée a DECIDE de donner instruction au Liquidateur de réaliser, dans les meilleures conditions possibles et au meilleur prix, tous les actifs de la Société et d'apurer toutes les dettes de la Société.

Septième résolution

L'Assemblée a DECIDE de donner décharge aux membres du conseil d'administration de la Société et au commissaire aux comptes de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA REUNION EST CLOTUREE.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mars 2015. Relation: EAC/2015/5408. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015040299/205.

(150046035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

SL Bielefeld Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.991.

Il résulte de la lettre de démission de monsieur Keith Greally la résiliation de son mandat en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 13 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Pour La société

Référence de publication: 2015041250/13.

(150047143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

FFDC Super 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.876.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first of January,
before us Me Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Vesto Prisee Limited (acting as nominee for the People's Bank of China acting through State Administration of Foreign Exchange of the People's Republic of China), a company incorporated in Hong Kong, having its registered office at 8th Floor, Gloucester Tower, the Landmark, 15 Queen's Road Central, Hong Kong, registered with the Hong Kong Registrar of Companies under number 2178345 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, residing professionally in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given on 20 January 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of FFDC Super 1 S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L--2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,501, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 9 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 13 January 2015 under number 93 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192876 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of 16 December 2014 not yet published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-) to twelve thousand five hundred two euro (EUR 12,502.-).

2 To issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this new share, with payment of a share premium in a total amount of two hundred fifty-two thousand five hundred seventy-five euro and sixteen cent (EUR 252,575.16) by the Shareholder and to accept full payment in cash for this new share.

4 To amend the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-) to twelve thousand five hundred two euro (EUR 12,502.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, by virtue of a proxy as mentioned above, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholder declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium in a total amount of two hundred fifty-two thousand five hundred seventy-five euro and sixteen cent (EUR 252,575.16) and to fully pay in cash for these shares.

The amount of two hundred fifty-two thousand five hundred seventy-six euro and sixteen cent (EUR 252,576.16) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one (1) new share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred two euro (EUR 12,502.-) divided into twelve thousand five hundred two (12,502) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt et un janvier,

Par-devant nous Me Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Vesto Prisee Limited (agissant comme agent (nominée) pour People's Bank of China agissant par State Administration of Foreign Exchange pour la République Populaire de Chine), une société constituée à Hong Kong, ayant un bureau au 8th Floor, Gloucester Tower, the Landmark, 15 Queen's Road Central, Hong Kong et enregistré auprès du Hong Kong Registrar of Companies sous le numéro 2178345 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

aux termes d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée le 20 janvier 2015.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de FFDC Super 1 S.à r.l, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-), dont le siège social est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 9 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 janvier 2015 sous le numéro 93 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 192876 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du 16 décembre 2014 pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-) à douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-).

2 Émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent cinquante-deux mille cinq cent soixante-quinze euros et seize centimes (EUR 252.575,16) par l'Associé à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-) à douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, en vertu d'une procuration mentionnée ci-dessus qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé a déclaré souscrire une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent cinquante-deux mille cinq cent soixante-quinze euros et seize centimes (EUR 252.575,16) à libérer intégralement en espèces.

Le montant de deux cent cinquante-deux mille cinq cent soixante-seize euros et seize centimes (EUR 252.576,16) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Emis.** Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-) divisé en douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celle-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille huit cent euros (EUR 1.800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 22 janvier 2015. GAC/2015/664. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 12 mars 2015.

Référence de publication: 2015040362/146.

(150046316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Keurig International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.015.445,00.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 190.965.

In the year two thousand and fourteenth, on the seventeenth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Keurig Green Mountain, Inc., a corporation, governed by the laws of the State of Delaware (United States of America), having its registered office at 33 Coffee Lane, Waterbury, VT 05676, United States of America;

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Keurig International S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L2086 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register is B 190.965 (the "Company") incorporated by a notarial deed enacted by Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on 8 October 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Memorial") on 18 November 2014 under number 3435.

II.- That the 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Conversion of the existing 100 (one hundred) shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) class A shares;
3. Conversion of the currency of the share capital from Euro to United States Dollar;
4. Increase of the share capital of the Company by the issue of 1,139,860 (one million one hundred thirty-nine thousand eight hundred sixty) class A shares with a nominal value of USD 1 (one United State Dollar) each, subject to the payment of a share premium amounting to USD 41,413,021 (forty-one million four hundred thirteen thousand twenty-one United States Dollars) which shall remain attached to the class A shares newly issued, out of which an amount of USD 300,000 (three hundred thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company, and by the issue of 1,860,140 (one million eight hundred sixty thousand one hundred forty) class B shares with a nominal value of USD 1 (one United State Dollar) each;
5. Subscription and payment by the Sole Shareholder of the new class A and class B shares by way of a contribution in cash;

6. Amendment of (i) the first paragraph of article 8 of the Articles in order to reflect the capital increase and the restructuring of the share capital and (ii) articles 21 and the second paragraph of article 24 of the Articles in order, inter alia, to set out the rights and obligations of the class A shares and class B shares; and

7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolved to convert the 100 (one hundred) existing shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) class A shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

Third resolution:

It is resolved to convert the currency of the share capital of the Company from Euros to United States Dollars according to an euro to United States dollar exchange ratio of 1:1.2356 representing the average foreign exchange rate at which the Sole Shareholder has purchased euros between November 3 and December 15, so that the share capital of the Company is composed of 15,445 (fifteen thousand four hundred forty-five) shares, each with a nominal value of USD 1 (one United State Dollar) each.

Fourth resolution:

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 3,000,000 (three million United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 15,445.- (fifteen thousand four hundred forty-five United States Dollars)] to USD 3,015,445.- (three million fifteen thousand four hundred forty-five United States Dollar) by the issue of 1,139,860 (one million one hundred thirty-nine thousand eight hundred sixty) new class A shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each (the "New Class A Shares") subject to the payment of a share premium amounting to USD 41,413,021 (forty-one million four hundred thirteen thousand twenty-one United States Dollars) which shall remain attached to the New Class A Shares, out of which an amount of USD 300,000.- (three hundred thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company, and by the issue of 1,860,140 (one million eight hundred sixty thousand one hundred forty) Class B shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each (the "New Class B Shares"), the whole to be fully paid-up through a contribution in cash.

Fifth resolution:

The Sole Shareholder resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Class A Shares and New Class B Shares referred to above by a contribution in cash of a total amount of USD 44,713,021 (forty-four million seven hundred thirteen thousand twenty-one United States Dollars and sixty Cents).

All the shares have been fully paid up in cash, proof of which has been given to the Company.

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions the Sole Shareholder unanimously resolve to (i) amend the first paragraph of article 8 of the Articles, (ii) to insert a fifth and sixth paragraph in article 21 of the Articles and (iii) to amend the second paragraph of article 24 of the Articles so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s share capital is set at USD 3,015,445.- (three million fifteen thousand four hundred forty-five United States Dollar) represented by 1,155,305 (one million one hundred fifty-five thousand three hundred and five) new class A shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each (the “New Class A Shares”) and 1,860,140 (one million eight hundred sixty thousand one hundred forty) Class B shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each (the “New Class B Shares”).”

No other amendment is to be made to this article.

“ **Art. 21.** Holders of Class A Shares (the “Class A Shareholders”) have no right of dividends over profits made by the Company during the first 22 (twenty-two) financial years following the incorporation of the Company (the “First Period”), but will have a preferred and reserved dividend right equal to 100% (one hundred percent) of profits made during the 23rd (twenty-third) and following financial years after the incorporation of the Company to the extent of available distributable profits.

“ Holders of Class B Shares (the “Class B Shareholders”) have no right of dividends over profits made by the Company after the First Period, but will have a preferred and reserved dividend right equal to 100% (one hundred percent) of profits made during the First Period to the extent of available distributable profits.”

No other amendment is to be made to this article.

“ **Art. 24.** In case of liquidation of the Company, the liquidation boni of the Company is allocated among the Class A Shareholders and Class B Shareholders as follows:

- when liquidation is closed before the end of the First Period, 100% (one hundred percent) of the liquidation boni is allocated to the Class B Shareholders;
- when liquidation is closed after the end of the First Period, a part of the liquidation boni is allocated to Class A Shareholders to the extent such liquidation boni results from profits made after the end of the First Period and the remaining part of liquidation boni is allocated to Class B Shareholders to the extent such liquidation boni results from profits made before the end of the First Period.”

No other amendment is to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Keurig Green Mountain, Inc., une société régie par les lois de l’Etat du Delaware (Etats-Unis d’Amérique), ayant son siège social sis au 33 Coffee Lane, Waterbury, VT 05676, Etats-Unis d’Amérique;

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l’enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l’associé unique de «Keurig International S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 412F, route d’Esch, L-2086 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.965 (la «Société») constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 8 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») du 18 novembre 2014 sous le numéro 3435.

II. Que les 100 (cent) parts sociales d’une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l’assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l’ordre du jour, dont l’Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III. L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Conversion des 100 (cent) parts sociales existantes en 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de classe A;
3. Conversion de la devise du capital social de l’Euro vers le Dollar américain;
4. Augmentation du capital social de la Société par l’émission de 1.139.860 (un million cent trente-neuf mille huit cent soixante) parts sociales de classe A d’une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, moyennant le paiement d’une prime d’émission d’un montant de 41.413.021 USD (quarante-et-un millions quatre cent treize mille vingt-et-un Dollars américains), qui demeurera attachée aux nouvelles parts sociales de classe A émises, duquel un montant de 300.000 USD (trois cent mille Dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, et par l’émission de 1.860.140 (un million huit cent soixante mille cent quarante) parts sociales de classe B d’une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune;
5. Souscription et libération par l’Associé Unique des nouvelles parts sociales de classe A et parts sociales de classe B au moyen d’un apport en numéraire;
6. Modification (i) du premier paragraphe de l’article 8 des Statuts afin de refléter l’augmentation de capital et la restructuration du capital social et (ii) des articles 21 et du second paragraphe de l’article 24 des Statuts afin de, entre autres, d’établir les droits et obligations des parts sociales de classe A et des parts sociales de classe B; et
7. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de convertir les 100 (cent) parts sociales existantes en 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune.

Troisième résolution:

Il est décidé de convertir la devise du capital social de la Société d'Euros en Dollars américains conformément à un ratio euro vers le dollar américain de 1:1,2356 représentant le taux de change moyen auquel l'Associé Unique a acheté des euros entre le 3 novembre et le 15 décembre, de sorte que le capital social de la Société est composé de 15.445 (quinze mille quatre cent quarante-cinq) parts sociales, chacune d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain).

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 3.000.000,- USD (trois millions de Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 15.445,- USD (quinze mille quatre cent quarante-cinq Dollars américains) à 3.015.445,- USD (trois millions et (quinze mille quatre cent quarante-cinq Dollars américains) par l'émission de 1.139.860 (un million cent trente-neuf mille huit cent soixante) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 1,- USD (un Dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe A»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 41.413.021,-USD (quarante-et-un millions quatre cent treize mille vingt-et-un Dollars américains) qui restera attachée aux Parts Sociales de Classe A, duquel un montant de 300.000,- USD (trois cent mille Dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, et par l'émission de 1.860.140 (un million huit cent soixante mille cent quarante) parts sociales de classe B, d'une valeur nominale de 1,- USD (un Dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe B»), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en numéraire.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales de Classe A et des Nouvelles Parts Sociales de Classe B mentionnées ci-dessus au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de 44.713.021,- USD (quarante-quatre millions sept cent treize mille vingt-et-un Dollars américains).

Toutes les parts sociales ont été libérées en numéraire, preuve en ayant été donnée à la Société.

Sixième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide (i) de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des Statuts, (ii) d'insérer un cinquième et sixième paragraphes à l'article 21 des Statuts et (ii) de modifier le second paragraphe de l'article 24 des Statuts comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 3.015.445,- USD (trois millions et (quinze mille quatre cent quarante-cinq Dollars américains) représenté par 1.155.305 (un million cent cinquante-cinq mille trois cent cinq) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 1,- USD (un Dollar américain) chacune (les «Parts Sociales de Classe A») et 1.860.140 (un million huit cent soixante mille cent quarante) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»)»

Aucune autre modification n'est à apporter à cet article.

« **Art. 21.** Les détenteurs de Parts Sociales de Classe A (les «Associés de Classe A») n'ont aucun droit à dividendes sur les profits réalisés par la Société pendant les premiers 22 (vingt-deux) exercices sociaux suivant la constitution de la Société (la «Première Période»), mais auront un droit aux dividendes préférentiel et réservé égal à 100% (cent pourcent) des profits réalisés durant le 23^{ème} (vingt-troisième) exercice social et suivants après la constitution de la Société dans la mesure où des profits distribuables sont disponibles.

Les détenteurs de Parts Sociales de Classe B (les «Associés de Classe B») n'ont aucun droit à dividendes sur les profits réalisés par la Société après la Première Période, mais auront un droit aux dividendes préférentiel et réservé égal à 100% (cent pourcent) des profits réalisés durant la Première Période dans la mesure où des profits distribuables sont disponibles.»

Aucune autre modification n'est à apporter à cet article.

« **Art. 24.** En cas de liquidation de la Société, le boni de liquidation de la Société est alloué parmi les Associés de Classe A et les Associés de Classe B comme suit:

- quand la liquidation est clôturée avant la fin de la Première Période, 100% (cent pourcent) du boni de liquidation est alloué aux Associés de Classe B;

- quand la liquidation est clôturée après la fin de la Première Période, une partie du boni de liquidation est allouée aux Associés de Classe A dans la mesure où ce boni de liquidation découle des profits réalisés après la fin de la Première Période et la partie restant du boni est allouée aux Associés de Classe B dans la mesure où ce boni de liquidation résulte des profits réalisés avant la fin de la Première Période.»

Aucune autre modification n'est à apporter à cet article.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17916. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015040456/222.

(150045999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Ikiru Ventures S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 195.249.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the ninth of March.

Before the undersigned, Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Juan Diego OLIVA, company director, born on 10 mars 1974 in Querétaro (Mexico), residing at 282 Westbourne Park Road, London W11 1EH, United Kingdom (the "Incorporator"),

here represented by Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as said before, declared and requested me, the undersigned notary, to record the following:

The Incorporator hereby incorporates a limited liability company under the laws of Luxembourg, governed by the following articles of association:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Part 1. Interpretation

Art. 1. Defined terms and interpretation.

1.1 In these articles, unless the context otherwise requires:

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time;

"distribution" means a transfer of money or other property by the company to a member in relation to the shares held by such member, whether as a share of the profits or as a return of share capital, share premium or voluntary premium or otherwise, but excluding for the avoidance of doubt repayment of loans and other advances and payment of interest thereon;

"equity available for distribution" means, at any given time, the aggregate of the current year profit or loss, accumulated realised profits and any distributable reserves (including share premium and voluntary premium), less accumulated realised losses and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with Article 14.4;

"final dividend" means a dividend determined by reference to profit set forth in the company's annual accounts as approved by the general meeting;

"group company" in relation to a legal entity, includes any (direct or indirect) parent company of such entity, with or without legal personality, and any (direct or indirect) subsidiary of any such parent company, with or without legal personality, and unless the context otherwise requires it means a group company of the company itself;

"management board" means the management board of the company or, where the context so requires, if the company has only one manager, the sole manager;

"manager" means a manager of the company;

"member" means a holder of one or more shares and as such a member of the company;

"ordinary resolution" means a resolution of the members that is passed by members representing more than half of the share capital or by a simple majority of votes cast, subject to and in accordance with Articles 12.8 and 12.10;

"share" means a share in the share capital of the company, irrespective of its class;

"shareholders agreement" means any and all written agreements designated as such among all the members of the company, or among all the members and the company itself and/or one or more persons who are not members, as amended and restated from time to time;

"special resolution" means any resolution of the members other than an ordinary resolution and unless otherwise specified it is a resolution passed by a majority of members in number representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital;

"statutory reserve" means the reserve to be maintained subject to and in accordance with article 197 of the Commercial Companies Act 1915; and

"voluntary premium" has the meaning given in Article 14.2.

1.2 Where the context so admits or requires, defined terms denoting the singular include the plural and vice versa and words denoting the masculine, feminine or neuter gender include all genders.

1.3 The articles may incorporate any document by reference regardless of its source and either as it exists on any given date or as amended and restated from time to time, including a shareholders agreement, but documents do not become articles of association in and of themselves because they are incorporated by reference.

1.4 The invalidity or unenforceability of any provision of these articles shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions of the articles.

Part 2. General characteristics, Share capital and shares

Art. 2. Legal form, name, objects, registered office.

2.1 The company is a limited liability company under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term.

2.2 The name of the company is:

Ikiru Ventures S.à r.l.

2.3 The objects of the company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, and to manage the same as well as to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

The objects of the company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, any stock, shares and other equity securities, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any claims against and securities and financial instruments issued by any public or private body.

In furtherance of its objects, the company may borrow in any form, except by way of public offering of debentures, and finance its subsidiaries and other group companies as well as third parties and it may give guarantees and provide security for its own obligations as well as those of group companies and third parties, including by pledging or otherwise encumbering its assets.

2.4 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg.

Art. 3. Share capital.

3.1 The share capital of the company is eighteen thousand United States dollars (USD 18,000.00), divided into eighteen thousand (18,000) fully paid shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each.

3.2 Shares of the company shall be in registered form only, notwithstanding that the company must issue each member, on demand and free of charge, with one or more certificates in respect of the shares which that member holds.

3.3 No new shares of any given class shall be issued unless the shares have first been offered to the holders of existing shares of that class, and those members have a (non-negotiable) pre-emption right to subscribe for the offered shares in proportion to their holdings of the shares of that class, at such price and on such terms as those shares are to be offered to others.

Art. 4. Own shares.

4.1 Subject to and in accordance with Article 4.2 below and the Commercial Companies Act 1915, the company may generally acquire its own shares (at, above or below accountable par) and hold them in treasury.

4.2 Where shares are to be acquired for value, the management board shall draw up interim accounts and Article 15.2 shall apply mutatis mutandis.

4.3 Shares held in treasury and shares held by subsidiaries of the company are treated as though they are cancelled and all rights attached thereto, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

Art. 5. Register of members, transfer and transmission of shares.

5.1 The company shall maintain a register within the meaning of article 185 of the Commercial Companies Act 1915.

5.2 Shares are freely transferable among members but shares cannot be transferred to non-members, unless the transfer has been approved by special resolution that is carried by one or more members representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

5.3 A transfer of shares requires a written instrument as well as notice to or acknowledgment and acceptance by the company. Except for the purpose of exhibiting the rights of the parties to any transfer of shares towards each other, no transfer of shares is valid for any purpose whatsoever until entry of such transfer is duly made in the register of members of the company. For the avoidance of doubt, an entry in the register of members in respect of a transfer of shares shall be signed *ne varietur* by a manager, whether manually, in facsimile or by means of a stamp, and neither the transferor nor the transferee shall be required to sign the relevant entry.

5.4 If shares are transmitted by operation of law, including by reason of death or merger or division of a member, the rights attached to such shares shall be suspended until the transmission has been approved by one or more members representing at least seventy-five percent (75%) of the other shares in the company. No approval shall be required where shares are transmitted to any legal heirs or a surviving spouse of a deceased member.

5.5 The shares are indivisible and where a share is held by more than one person, those persons shall be regarded as one member in relation to the company. They shall exercise their rights through a common representative and shall notify the company of the name of the common representative and any change thereto. Until the initial notification by the joint holders, the rights attached to such share shall be suspended.

Part 3. Management and decision-making process.**Art. 6. Managers.**

6.1 The management of the company is the responsibility of one or more managers. If two or more managers are in office they shall together constitute a management board, which board may exercise all powers not reserved by law or these articles to the general meeting or any other body of the company. The general meeting can fix a minimum number of managers.

6.2 At least half of the managers must be Luxembourg residents; non-residents, employed or self-employed in the Grand Duchy, whose aggregate income is taxable in the Grand Duchy for at least fifty percent (50%), shall be considered Luxembourg residents.

6.3 Managers are appointed by the general meeting and may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both natural persons and legal entities can be appointed as managers. The general meeting shall fix the managers' remuneration, if any.

6.4 If a seat is vacant on the management board and the total number of managers for the time being is less than the minimum number fixed by the general meeting, the remaining manager or managers must call a general meeting so as to enable the members to appoint further managers.

Art. 7. Decision-making by managers.

7.1 Any manager can call a meeting of the management board by giving notice of the meeting to the other managers.

7.2 Notice of a meeting must indicate:

- (a) its proposed date and time;
- (b) where it is to take place; and
- (c) if it is anticipated that managers participating in the meeting will not be in the same place, how it is proposed that they should communicate with each other during the meeting.

7.3 Notice of a meeting must be given to each manager but need not be in writing. Notice of a meeting need not be given to managers who waive their entitlement to notice of that meeting, by giving notice to that effect to the company either before or after the date on which the meeting is held. Where such notice is given after the meeting has been held that does not affect the validity of the meeting, or of any business conducted at it.

7.4 The quorum for meetings of the management board may be fixed from time to time by a decision of the board but it must never be less than two managers and unless otherwise fixed it is two managers.

7.5 Managers participate in a meeting of the management board, or part of a meeting of the management board, when the meeting has been called and takes place in accordance with these articles and they can each communicate to the other managers any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting. In determining whether managers are participating in a meeting, it is irrelevant where any manager is or how they communicate with each other; provided, however, that the means of communication used permits all participants to communicate adequately and simultaneously.

7.6 Every decision put to the vote of the management board shall be decided by a majority of votes cast on the decision. No one shall be entitled to a casting vote.

7.7 Decisions of the management board may at all times be taken without holding a meeting. A board decision is taken in accordance with this Article 7.7 when all managers indicate to each other by any means that they share a common view on a matter. Such a decision may take the form of a written resolution, copies of which have been signed by each manager or to which each manager has otherwise indicated agreement in writing.

7.8 The management board may adopt rules of procedure (consistent with the Commercial Companies Act 1915 and these articles) and may make any rule which it thinks fit about how such rules of procedure are to be recorded and communicated to managers.

7.9 For the avoidance of doubt, if the company has only one manager, such manager may take decisions without regard to any of the rules relating to board decision-making.

Art. 8. Conflict of interest.

8.1 Except where the management board's rules of procedure, if any, otherwise provide, a manager must disclose the nature and extent of any interest that he has in a transaction or a proposed transaction with the company.

8.2 The manager must make the disclosure to the other managers as well as to the company's members and request to have it entered in both the minutes of the meeting of the management board (or the equivalent) and the minutes of the ensuing general meeting of the company (or the equivalent).

8.3 A manager shall not be deemed to have a conflict of interest by reason only of also being a director, manager or officer, or a person acting in a similar capacity, of a group company that is a party to a transaction with the company.

8.4 A manager who discloses an interest in an actual or proposed transaction with the company is not to be counted as participating in the decision-making process for quorum or voting purposes. However, if a question arises at a board meeting as to the right of one or more managers to participate in the meeting (or part of the meeting) for quorum or voting purposes, the question is to be decided by a decision of the other manager or managers at that meeting whose ruling is to be final and conclusive.

8.5 No conflict of interest relieves the relevant manager from his duty or exonerates him from his responsibility and no such conflict invalidates anything which the manager has done before the conflict arose, nor does it affect the power to represent and bind the company subject to and in accordance with Article 9.

Part 4. Power to bind and reserve power

Art. 9. Representation.

9.1 The management board (or, for the avoidance of doubt, if the company has only one manager, the sole manager) represents and binds the company towards third parties and at law.

9.2 In addition, if in office, two managers acting jointly shall also be able to represent and bind the company and they shall have signing authority accordingly.

Art. 10. Board may delegate.

10.1 The management board may delegate the day-to-day management and any of the other powers which are conferred on it, including signing authority within the limits of the day-to-day management, to such person or persons, to such an extent, in relation to such matters or territories and on such terms and conditions, as it thinks fit.

10.2 If the board so specifies, any such delegation may authorise further delegation of the board's powers by any person to whom they are delegated.

10.3 The board may revoke any delegation in whole or part, or alter its terms and conditions. Any such delegation shall be governed by the general rules on powers of attorney.

Art. 11. Members' reserve power and reserved matters.

11.1 The members may, by ordinary resolution or shareholders agreement, direct the management board to take or refrain from taking specified action.

11.2 No such resolution or agreement relieves the managers from their duty or exonerates them from their responsibility and no such resolution or agreement invalidates anything which the managers have done before the passing of the resolution or the coming into effect of the agreement, nor does it affect the power to represent and bind the company subject to and in accordance with Article 9.

11.3 A sale, exchange or other disposal of all or substantially all the property of the company, other than in the course of its liquidation, requires the approval of the general meeting but failure to obtain such approval does not invalidate a

sale, exchange or disposal. The general meeting may authorise the sale, exchange or disposal and may fix or authorise the management board to fix any of the terms and conditions thereof.

Part 5. Decision-making by members

Art. 12. General meetings.

12.1 General meetings shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office as specified in the notice.

12.2 The management board may call extraordinary general meetings and must convene annual general meetings. Extraordinary general meetings may also be convened by any member of the company.

12.3 A general meeting (other than an adjourned meeting) must be called by notice of at least seven (7) calendar days, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given. A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the members.

12.4 Notice of a general meeting must be sent to:

- (a) every member and every manager;
- (b) every pledgee and usufructuary to whom voting rights attaching to one or more shares are assigned; and
- (c) if in office, every internal auditor.

12.5 Notice of a general meeting must state:

- (a) the date, time and place of the meeting;
- (b) if it is anticipated that members will be participating by conference call, the dial-in number and if need be the passcode to gain access; and
- (c) the agenda of the meeting and specifically the text of the resolutions to be voted on.

12.6 Except where these articles otherwise provide, a quorum of members is present at a general meeting, irrespective of the number of persons physically present at the meeting, if at least one person entitled to vote at the meeting is present or represented. The own shares of the company and shares the rights attached to which are suspended shall be excluded from the calculation of any quorum, votes cast and the share capital of the company (for the purpose of establishing the attendance rate).

12.7 Where the management board so permits, members may participate in a general meeting by electronic means, notably by conference call (real-time two-way communication enabling members to address the general meeting from a remote location). Members so participating shall be deemed present for the calculation of quorum, votes cast and attendance rate. If one or more members participate by electronic means, voting shall be by roll call. If all members participate by electronic means, the meeting shall be deemed to have taken place at the registered office.

12.8 Each share entitles the holder thereof to one vote. Except where the law or these articles otherwise provide, every resolution put to a vote shall be decided by members representing more than half of the share capital. If this majority is not reached, an ensuing general meeting may be convened, by registered letter, and the resolution will then be passed by a simple majority of votes cast, regardless of the percentage of the share capital represented at such meeting. In case of an equality of votes, the chair of the meeting shall not be entitled to a casting vote.

12.9 No objection can be raised to the qualification of any person voting at a general meeting except at the meeting at which the vote objected to is tendered and every vote not disallowed at such meeting is valid. Any such objection must be referred to the chair of the meeting, whose decision is final.

12.10 Members may adopt resolutions in writing, rather than at a general meeting, if and so long as the aggregate number of members does not exceed twenty-five. In such instance, each member shall receive the text of the resolutions, in hard copy form or otherwise, and shall cast his vote in writing. Article 12.8 above shall apply mutatis mutandis (even if some of the members have not yet been able to cast their vote).

Part 6. Accounting and finance

Art. 13. Accounting.

13.1 The financial year of the company coincides with the calendar year.

13.2 Insofar as required by law, unless the annual accounts are audited by a chartered statutory auditor, the company shall have one or more internal auditors, appointed by the general meeting, who may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both natural persons and legal entities can be appointed as internal auditor.

Art. 14. Premium accounts, statutory reserve.

14.1 When the company issues shares at a premium, whether for cash or otherwise, it shall add to the share premium account the amount or value of the premiums.

14.2 When the company receives an equity contribution without allotment of securities in consideration thereof, from or at the direction of any member in respect of one or more of such member's shares ("voluntary premium"), it shall add to the appropriate premium account the amount of the contribution if it concerns a cash contribution or the agreed value of the contribution if it concerns a non-cash contribution. If the company acquires own shares for no consideration (or

purchases them at their nominal value) and subsequently sells those shares to a third party (for a higher price), the sale (or part thereof) shall be deemed to be a contribution of voluntary premium by such third party to the company and the proceeds of such sale (or the proceeds in excess of the nominal value of the shares sold) shall be added to the appropriate premium account in accordance with this Article 14.2.

14.3 Where shares of different classes are in issue, disregarding shares that are held in treasury, the company shall maintain separate premium accounts for each class and the holders of shares of a class are collectively and exclusively entitled, on a pro rata and pari passu basis, to the amounts standing to the credit of their premium accounts.

14.4 Each financial year, the company must transfer an amount equal to five percent (5%) of its net profit to the statutory reserve until the reserve reaches ten percent (10%) of the share capital.

Art. 15. Dividends and other distributions.

15.1 Subject to Article 14.4, the annual net profit is at the disposal of the general meeting but a final dividend must not be declared unless the management board has made a recommendation as to its amount. Such a dividend must not exceed the amount recommended.

15.2 Subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915, by reference to interim accounts prepared for the purpose, the management board may decide to pay an interim dividend or to make a distribution other than a dividend out of equity available for distribution.

15.3 Each share of the same class confers an equal right to share in the profits and the liquidation proceeds of the company.

Part 7. Fundamental changes

Art. 16. Amendment of articles.

16.1 Except where the law provides for conditions or procedures that are more restrictive and subject to the other provisions of this Article 16, the articles may be amended by special resolution.

16.2 The articles may be amended to:

- (a) change the legal form of the company;
- (b) change the objects of the company;
- (c) reduce or increase the share capital;
- (d) create new classes of shares;
- (e) add, change or remove any rights, privileges, restrictions and conditions, including rights to accrued dividends, in respect of all or any of the shares, irrespective of class;
- (f) convert shares of any class into shares of other classes;
- (g) add, change or remove restrictions on the issue, transfer or ownership of shares; or
- (h) otherwise add, change or remove any provision of the articles.

16.3 Where shares of different classes are in issue, disregarding shares that are held in treasury, any amendment to the articles of the company which varies the rights attached to a class of shares (including any change to the procedure for varying the rights attached to a class of shares) shall require also the approval of the holders of each class of shares that is affected by the change. Approval is given by a special resolution passed separately by the holders of each class of shares concerned (and the requirements as to majority and attendance rate shall apply mutatis mutandis to such a special resolution as they apply in relation to a special members' resolution).

16.4 No member can be obligated to increase his equity interest in the company.

16.5 A change in nationality of the company requires the unanimous consent of the members.

Art. 17. Termination of the company.

17.1 The company may be dissolved pursuant to a special resolution.

17.2 Save where expressly otherwise provided in these articles, the company is not dissolved in any of the instances mentioned in article 1865 of the Civil Code and the company shall be continued in each such instance.

Finally, the person appearing, acting as stated above and, where applicable, exercising the powers reserved for and vested in the general meeting, declared:

1. Eighteen thousand (18,000) shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each, numbered 1 through 12500, are hereby issued at par and subscribed for by the Incorporator and have been paid up in cash, which payment the company hereby accepts. Payment was permitted in any currency and an amount of eighteen thousand United States dollars (USD 18,000.00) is at the company's disposal, evidence of which is given to the undersigned notary.

2. The first financial year of the company commences on the date hereof and ends on 31 December 2015.

3. The registered office of the company is located at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

4. The following persons have been appointed as managers of the company, to hold office for an indefinite term:

- Robert van 't Hoeft, born on 13 January 1958 in Schiedam (Netherlands), with professional address at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg; and

- Joost Anton Mees, born on 27 September 1978 in Delft (Netherlands), with professional address at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Costs

The costs, expenses and fees or charges of whatever form, incurred by the company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Echternach, on the date first above stated.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf mars.

Par devant le soussigné Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Juan Diego OLIVA, administrateur de société, né le 10 mars 1974 à Querétaro (Mexique), demeurant au 282 Westbourne Park Road, Londres W11 1EH, Royaume-Uni (le «Fondateur»),

ici représenté par Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Le Fondateur constitue par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les statuts suivants:

STATUTS

Partie 1^{ère} . Interprétation

Art. 1^{er} . Définition des termes et interprétation.

1.1 Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:

«associé» signifie le détenteur d'une ou plusieurs parts sociales et, à ce titre, un associé de la société;

«capitaux propres distribuables» signifie, à un moment donné, le montant total des bénéfices ou pertes de l'exercice en cours, des bénéfices reportés et des réserves distribuables (y compris des primes d'émission et primes volontaires), moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve de et conformément à l'Article 14.4;

«conseil de gérance» signifie le conseil de gérance de la société ou, lorsque le contexte le requiert, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique;

«distribution» signifie tout transfert d'argent ou d'autres biens par la société à un associé en fonction des parts sociales qu'il détient, que ce soit sous forme de participation aux bénéfices ou de remboursement du capital, des primes d'émission ou des primes volontaires ou sous une autre forme, mais pour éviter tout malentendu à l'exclusion de tout remboursement des emprunts ou des autres avances et le paiement d'intérêts y relatifs;

«dividende de fin d'exercice» signifie un dividende fixé sur la base des bénéfices tels que mentionnés dans les comptes annuels de la société approuvés par l'assemblée générale;

«gérant» signifie un gérant de la société;

«Loi de 1915 sur les sociétés commerciales» signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«pacte d'associés» signifie toutes les conventions écrites désignées comme telles et conclues par tous les associés de la société soit entre eux, soit avec la société elle-même et/ou des tiers, telles que modifiées et mises à jour;

«part sociale» signifie une part dans le capital social de la société, quelle que soit sa catégorie;

«prime volontaire» a la signification donnée à l'Article 14.2;

«réserve légale» signifie la réserve à conserver sous réserve de et conformément à l'article 197 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales;

«résolution ordinaire» signifie une résolution des associés adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social ou par une majorité simple des votes exprimés, sous réserve des et conformément aux Articles 12.8 et 12.10;

«résolution spéciale» signifie toute résolution des associés autre qu'une résolution ordinaire et sauf indication contraire elle est une résolution adoptée par une majorité en nombre des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social; et

«société du groupe» à propos d'une entité juridique, s'entend notamment de toute société mère (directe ou indirecte) de celle-ci, avec ou sans personnalité juridique, ainsi que de toute filiale (directe ou indirecte) d'une telle société mère, avec ou sans personnalité juridique, et sauf si le contexte l'exige autrement le terme signifie une société du groupe de la société elle-même.

1.2 Lorsque le contexte le permet ou l'exige, les termes définis indiquant le singulier comprend le pluriel et inversement et les mots indiquant le genre masculin, féminin ou neutre comprend tous les genres.

1.3 Peut être incorporé par renvoi dans les présents statuts tout document, y compris un pacte d'associés, quelle que soit sa provenance, soit dans sa version à une date donnée, soit avec ses modifications successives et ses mises à jour. L'incorporation par renvoi d'un document dans les statuts ne lui confère pas valeur de statuts.

1.4 L'invalidité ou le caractère inapplicable d'une disposition des présents statuts n'aura pas d'effet sur la validité ou l'applicabilité des dispositions restantes.

Partie 2. Caractéristiques générales, Capital social et parts sociales

Art. 2. Forme juridique, dénomination, objet, siège.

2.1 La société est une société à responsabilité limitée selon la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et est constituée pour une durée illimitée.

2.2 La dénomination de la société est:

Ikiru Ventures S.à r.l.

2.3 La société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs ainsi que la réalisation de tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la société comprend la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous actions, parts sociales, autres titres de participation, obligations, certificats de dépôt et autres titres de créance et plus généralement tous créances sur et valeurs mobilières et instruments financiers émis par tout organisme publique ou privé.

Dans la poursuite de son objet, la société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'émission publique d'obligations, et peut financer ses filiales et autres sociétés du groupe ainsi que des tiers et elle peut consentir des garanties et être caution pour ses propres obligations ainsi que celles de sociétés du groupe et de tiers, y compris en gageant ou en grevant d'une autre manière ses actifs.

2.4 Le siège social de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Capital social.

3.1 Le capital social de la société s'élève à dix-huit mille dollars des Etats-Unis (18.000,00 USD) et se divise en dix-huit mille (18.000) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (1,00 USD) chacune.

3.2 Les parts sociales de la société ne sont que nominatives. Toutefois, la société doit délivrer à chaque associé, sur demande et sans frais, un ou plusieurs certificats concernant les parts sociales que cet associé détient.

3.3 Lors de toute nouvelle émission de parts sociales d'une catégorie donnée, les associés détenant des parts sociales existantes de cette catégorie ont, proportionnellement au nombre de celles-ci qu'ils détiennent, un droit de préférence (non négociable) à la souscription des nouvelles parts sociales de cette catégorie au prix et selon les modalités auxquels elles sont offertes aux tiers.

Art. 4. Propres parts.

4.1 Sous réserve des et conformément aux dispositions de l'Article 4.2 ci-dessous et de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, en règle générale, la société peut acquérir ses propres parts sociales (à un prix correspondant au pair comptable ou au-dessus ou au-dessous du pair comptable) et les conserver en portefeuille comme des parts auto-détenues.

4.2 Lorsque les parts sociales seront acquises à titre onéreux, le conseil de gérance doit établir un état comptable et l'Article 15.2 est applicable par analogie.

4.3 Les parts sociales auto-détenues et parts sociales détenues par des filiales de la société sont traitées comme si elles étaient annulées et les droits attachés à celles-ci, y compris sans limitation le droit de vote et le droit de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus.

Art. 5. Registre des associés, cession et transmission de parts sociales.

5.1 La société doit tenir un registre au sens de l'article 185 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

5.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés mais elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément des associés donné par une résolution spéciale qui est adoptée par un ou plusieurs associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social.

5.3 Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé ainsi qu'être notifiées à la société ou reconnues et acceptées par elle. Nulle cession de parts sociales n'est valable à quelque fin que ce soit tant qu'elle n'a pas été dûment inscrite sur le registre des associés de la société, sauf pour constater les droits réciproques des parties à une cession de parts sociales. Pour éviter tout malentendu, l'inscription d'une cession de parts sociales dans le registre des associés est signée ne varietur par un gérant, et la signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe, et ni le cédant ni le cessionnaire ne sont tenus de signer cette inscription.

5.4 Si des parts sociales sont transmises de plein droit, en ce compris pour cause de mort ou en raison d'une fusion ou scission d'un associé, les droits attachés à ces parts seront suspendus jusqu'à ce que la transmission ait été agréée par un ou plusieurs associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) des autres parts sociales de la société. Aucun agrément ne sera requis pour la transmission des parts sociales aux héritiers légaux ou au conjoint survivant.

5.5 Les parts sociales sont indivisibles et lorsque plusieurs personnes détiennent une même part sociale, ces personnes sont considérées comme un associé unique au regard de la société. Elles exercent leurs droits par l'intermédiaire d'un représentant commun et notifient à la société le nom du représentant commun ainsi que toute modification de celui-ci. Les droits attachés à cette part seront suspendus tant que la notification initiale par les cotitulaires n'a pas eu lieu.

Partie 3. Administration et processus de décision.

Art. 6. Gérants.

6.1 L'administration de la société incombe à un ou plusieurs gérants. Dans la mesure où deux ou plusieurs gérants sont en fonction, ils constitueront un conseil de gérance, lequel peut exercer tous les pouvoirs non dévolus par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale ou à un autre organe de la société. L'assemblée générale peut fixer un nombre minimal de gérants.

6.2 Au moins la moitié des gérants doivent être des résidents luxembourgeois; sont assimilés à des résidents luxembourgeois les non-résidents exerçant une activité professionnelle au Grand-Duché dont les revenus globaux sont imposables au Grand-Duché d'au moins cinquante pour cent (50 %).

6.3 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Tout gérant peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être gérant. L'assemblée générale fixe la rémunération éventuelle des gérants.

6.4 En cas de vacance d'un poste de gérant, si le nombre total de gérants alors en fonction est inférieur au nombre minimal fixé par l'assemblée générale, le seul gérant ou les gérants restants doivent convoquer une assemblée générale afin de permettre aux associés de nommer des gérants supplémentaires.

Art. 7. Prise de décision par les gérants.

7.1 Tout gérant peut convoquer une réunion du conseil de gérance en avisant les autres gérants.

7.2 Tout avis de convocation à une réunion doit indiquer:

(a) le jour et l'heure proposés;

(b) le lieu où elle doit avoir lieu; et

(c) s'il est prévu que des gérants participant à la réunion ne se trouvent pas au même endroit, le moyen proposé pour qu'ils communiquent les uns avec les autres au cours de la réunion.

7.3 L'avis de convocation à une réunion doit être donné à chaque gérant sans être nécessairement écrit. L'avis de convocation à une réunion peut ne pas être donné aux gérants qui renoncent à leur droit d'être informé de cette réunion, en donnant un avis à cet effet à la société, soit avant, soit après la date à laquelle se tient la réunion. Lorsque cet avis est donné après la tenue de la réunion, ceci n'affecte pas la validité de la réunion ou de tout acte accompli au cours de celle-ci.

7.4 Le quorum pour une réunion du conseil de gérance peut de temps en temps être fixé par une décision du conseil, mais il ne doit jamais être inférieur à deux gérants et sauf décision contraire il est de deux gérants.

7.5 Les gérants participent à une réunion du conseil de gérance, ou à une partie d'une réunion du conseil de gérance, lorsque la réunion a été convoquée et a lieu conformément aux présents statuts et chaque gérant peut communiquer aux autres gérants toute information ou avis qu'il a sur tout point particulier de l'ordre du jour de la réunion. L'endroit où se trouvent les gérants ou le moyen par lequel ils communiquent entre eux n'entre pas en ligne de compte pour la détermination de leur participation à une réunion, à condition néanmoins que le moyen de communication utilisé permette à tous les participants de communiquer de manière appropriée et simultanée.

7.6 Chaque décision soumise au vote du conseil de gérance sera prise à la majorité des votes exprimés. Aucun n'aura de vote prépondérant.

7.7 Les décisions du conseil de gérance peuvent être prises à tout moment sans qu'une réunion ne soit tenue. Une décision du conseil de gérance est prise conformément au présent Article 7.7 lorsque tous les gérants indiquent les uns aux autres par tout moyen qu'ils partagent une vision commune sur une question. Cette décision peut prendre la forme

d'une résolution écrite, dont un exemplaire a été signé par chaque gérant ou sur lequel chaque gérant a de toute autre façon indiqué son accord par écrit.

7.8 Le conseil de gérance peut adopter un règlement intérieur (en respectant la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et les présents statuts) et peut fixer toute règle qu'il juge appropriée sur la façon dont ce règlement doit être consigné et communiqué aux gérants.

7.9 Pour éviter tout malentendu, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique peut prendre des décisions sans tenir compte des règles relatives à la prise de décision par un conseil.

Art. 8. Conflit d'intérêts.

8.1 Sauf dispositions contraires d'un règlement intérieur éventuel du conseil de gérance, tout gérant doit faire connaître la nature et l'étendue de son intérêt dans une opération ou un projet d'opération avec la société.

8.2 Le gérant fait connaître aux autres gérants ainsi qu'aux associés de la société et demande la consignation de cette divulgation au procès-verbal de la réunion du conseil de gérance (ou à ce qui en tient lieu) et au procès-verbal de la prochaine assemblée générale de la société (ou à ce qui en tient lieu).

8.3 Un gérant n'est pas considéré ayant un conflit d'intérêts du seul fait qu'il est également administrateur, gérant ou dirigeant, ou une personne qui agit en cette qualité, d'une société du groupe qui est partie à une opération avec la société.

8.4 Un gérant qui fait connaître d'un intérêt dans une opération ou un projet d'opération avec la société ne doit pas être compté comme participant au processus de décision aux fins du quorum et du vote. Cependant, si une question se pose lors d'une réunion du conseil concernant le droit d'un ou plusieurs gérants de participer à la réunion (ou à une partie de la réunion) aux fins du quorum et du vote, la question sera tranchée par une décision de l'autre ou des autres gérants lors de cette réunion dont l'appréciation est définitive et sans appel.

8.5 Aucun conflit d'intérêts ne dispense le gérant concerné de son fonction ni n'exonère le gérant de sa responsabilité et aucun conflit n'annule les actes accomplis par le gérant avant la survenue du conflit ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société sous réserve de et conformément à l'Article

Partie 4. Pouvoir d'engager et pouvoir de réserve.

Art. 9. Représentation.

9.1 Le conseil de gérance (ou, pour éviter tout malentendu, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique) représente et engage la société à l'égard des tiers et en justice.

9.2 Par ailleurs, dans la mesure où ils sont en fonction, deux gérants agissant conjointement représentent et engagent également la société et ils disposent du pouvoir de signature en conséquence.

Art. 10. Pouvoir de délégation du conseil.

10.1 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière et les autres pouvoirs qui lui sont conférés, y compris le pouvoir de signature en ce qui concerne la gestion journalière, à toute personne ou personnes, dans les limites de ceux-ci, en ce qui concerne les questions ou territoires et selon les conditions et modalités, qu'il juge appropriés.

10.2 Si le conseil le spécifie, toute délégation peut autoriser une délégation ultérieure des pouvoirs du conseil par toute personne à qui ces pouvoirs sont délégués.

10.3 Le conseil peut révoquer toute délégation, en tout ou en partie, ou en modifier les conditions et modalités. Toute délégation est régie par les règles générales du mandat.

Art. 11. Pouvoir de réserve des associés et questions réservées.

11.1 Les associés peuvent, par voie de résolution ordinaire ou de pacte d'associés, enjoindre au conseil de gérance d'entreprendre ou de s'abstenir d'entreprendre une action déterminée.

11.2 Aucune résolution ni aucun pacte ne dispensent les gérants de leurs fonctions ni n'exonèrent les gérants de leur responsabilité et aucune résolution ni aucun pacte n'annulent les actes accomplis par les gérants avant l'adoption de la résolution ou la prise d'effet du pacte ni n'affectent le pouvoir de représenter et engager la société sous réserve de et conformément à l'Article 9.

11.3 Les ventes, échanges ou autres aliénations de la totalité ou la quasi-totalité des biens de la société, qui n'interviennent pas dans le cours de sa liquidation, sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale mais le défaut de cette approbation ne rendant pas nulles ces ventes, échanges ou aliénations. L'assemblée générale peut autoriser la vente, l'échange ou l'aliénation et en fixer les conditions et modalités, ou autoriser le conseil de gérance à le faire.

Partie 5. Prise de décision par les associés

Art. 12. Assemblées générales.

12.1 Les assemblées générales se tiennent à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la commune du siège social comme indiqué dans les avis de convocation.

12.2 Le conseil de gérance doit convoquer des assemblées générales annuelles et peut convoquer toute autre assemblée générale. Les assemblées générales extraordinaires peuvent également être convoquées par tout associé de la société.

12.3 Une assemblée générale (autre qu'une assemblée ajournée) doit être convoquée par avis d'au moins sept (7) jours civils, en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de l'avis. Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si tous les associés y consentent.

12.4 Un avis de convocation à une assemblée générale doit être envoyé à :

- (a) tous les associés et tous les gérants;
 - (b) tous les créanciers gagistes et usufruitiers à qui le droit de vote attaché à une ou plusieurs parts sociales est attribué;
- et
- (c) dans la mesure où ils sont en fonction, tous les commissaires aux comptes.

12.5 Un avis de convocation à une assemblée générale doit contenir:

- (a) le jour, l'heure et le lieu où se tiendra l'assemblée;
- (b) s'il est prévu que des associés participant par voie de conférence téléphonique, le numéro à composer et le code éventuel pour pouvoir accéder; et
- (c) l'ordre du jour de l'assemblée et notamment le texte des résolutions proposées au vote.

12.6 Sauf dispositions statutaires contraires, le quorum nécessaire est atteint quel que soit le nombre de personnes physiquement présentes à l'assemblée générale, lorsqu'au moins une personne habile à voter à l'assemblée est présente ou représentée. Les propres parts sociales de la société et les parts sociales dont les droits ont été suspendus ne sont pas prises en compte dans le calcul du quorum éventuel, des votes exprimés et du capital social de la société (aux fins de la détermination du taux de présence).

12.7 Lorsque le conseil de gérance le permet, les associés peuvent participer à une assemblée générale par voie électronique, notamment par conférence téléphonique (communication bidirectionnelle en temps réel permettant aux associés de s'adresser à l'assemblée générale à partir d'un lieu éloigné). Sont réputés présents pour le calcul du quorum, des votes exprimés et du taux de présence, les associés qui participent ainsi. Si un ou plusieurs associés participent par voie électronique, les votes se font par appel nominal. Si tous les associés participent par voie électronique, l'assemblée est réputée se dérouler au siège social.

12.8 Un associé dispose d'un vote par part sociale. Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, aucune résolution soumise à un vote n'est prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte, une seconde assemblée générale peut être convoquée, par lettre recommandée, et la résolution sera alors adoptée à la majorité simple des votes exprimés, quel que soit le pourcentage du capital social représenté à cette assemblée. En cas de partage des votes, le président de l'assemblée n'aura pas vote prépondérant.

12.9 Aucune contestation ne peut être soulevée quant à la qualification de toute personne votant lors d'une assemblée générale, sauf pendant l'assemblée à laquelle le vote contesté est présenté et tout vote qui n'a pas été rejeté lors de cette assemblée est valable. Toute objection doit être rapportée au président de l'assemblée, dont la décision est définitive.

12.10 Les associés peuvent adopter des résolutions par écrit, au lieu de les prendre en assemblée générale, si et tant que le nombre total d'associés ne dépasse pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé devra recevoir le texte des résolutions, par écrit ou autrement, et exprimer ses votes par écrit. L'Article 12.8 ci-dessus est applicable par analogie (même si certains des associés n'ont pas encore été en mesure d'exprimer leur vote).

Partie 6. Comptabilité et finances

Art. 13. Comptabilité.

13.1 L'exercice social de la société coïncide avec l'année civile.

13.2 Dans la mesure où la loi le prescrit, à moins que les comptes annuels sont contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé, la société doit avoir un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sont nommés par l'assemblée générale et qui peuvent être suspendus ou révoqués de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être commissaire aux comptes.

Art. 14. Comptes de primes, réserve légale.

14.1 Lorsque la société émet des parts sociales en contrepartie d'apports en numéraire ou autrement et une prime d'émission est prévue, elle crédite au compte de primes d'émission le montant ou la valeur de la prime reçue.

14.2 Lorsque la société reçoit un apport en capitaux propres non rémunérés par des titres, d'un associé ou sur ordre de celui-ci quant à une ou plusieurs de ses parts sociales (une «prime volontaire»), elle crédite au compte de primes pertinent le montant de l'apport en numéraire ou la valeur convenue de tout apport autre qu'en numéraire reçu. Si la société acquiert des propres parts sociales à titre gratuit (ou les achète à leur valeur nominale) et les vend ultérieurement à un tiers (à un prix supérieur), la vente (ou une partie de celle-ci) est réputée comme apport de prime volontaire par ce tiers à la société et le produit de cette vente (ou l'excédent du produit sur la valeur nominale des parts sociales vendues) sera crédité au compte de primes pertinent conformément au présent Article 14.2.

14.3 S'il y a plusieurs catégories de parts sociales, sans tenir compte des parts auto-détenues, la société devra tenir des comptes de primes distincts pour chaque catégorie. Les détenteurs de parts d'une catégorie auront un droit collectif, exclusif et proportionnel, sur un pied d'égalité, aux soldes créditeurs de leurs comptes de primes.

14.4 Chaque exercice social, il est fait, sur les bénéfices nets de la société, un prélèvement de cinq pour cent (5 %), affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais reprend du moment que ce pourcentage est entamé.

Art. 15. Dividendes et autres distributions.

15.1 Sous réserve de l'Article 14.4, les bénéfices nets annuels sont mis à la disposition de l'assemblée générale mais un dividende de fin d'exercice ne doit pas être déclaré sauf si le conseil de gérance a émis une recommandation quant à son montant. Ce dividende ne peut pas dépasser le montant recommandé.

15.2 Sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, le conseil de gérance peut décider de payer un dividende intérimaire ou de faire une distribution autre qu'un dividende à partir des capitaux propres distribuables sur la base d'un état comptable préparé à cette occasion.

15.3 Chaque part sociale d'une même catégorie confère un droit identique dans la répartition des bénéfices et du boni de liquidation de la société.

Partie 7. Modifications de structure.

Art. 16. Modification des statuts.

16.1 Sauf dispositions légales prévoyant des conditions ou des procédures qui sont plus restrictives et sous réserve des autres dispositions du présent Article 16, les présents statuts peuvent être modifiés par résolution spéciale.

16.2 Les statuts peuvent être modifiés afin:

- (a) de changer la forme juridique de la société;
- (b) de modifier l'objet social;
- (c) de réduire ou d'augmenter le capital social;
- (d) de créer de nouvelles catégories de parts sociales;
- (e) d'ajouter, de modifier ou de supprimer tous droits, privilèges, restrictions et conditions, y compris le droit à des dividendes accumulés, concernant tout ou partie des parts sociales, quelle que soit la catégorie;
- (f) de convertir des parts sociales d'une catégorie en parts sociales des autres catégories;
- (g) d'apporter, de modifier ou de supprimer des restrictions quant à l'émission, à la cession ou au droit de propriété des parts sociales; et
- (h) d'ajouter, de modifier ou de supprimer autrement toute disposition des statuts.

16.3 Lorsqu'il existe plusieurs catégories de parts sociales, sans tenir compte des parts auto-détenues, toute modification des statuts de la société altérant les droits attachés à une catégorie de parts sociales (y compris tout changement apporté à la procédure de modification des droits attachés à une catégorie de parts sociales) nécessite également l'approbation des associés qui détiennent les parts sociales de chacune des catégories concernées par cette modification. L'approbation est donnée par résolution spéciale adoptée séparément par les associés de chacune des catégories de parts sociales visées (et les conditions de majorité et de taux de présence s'appliquent par analogie à une telle résolution spéciale comme elles s'appliquent aux résolutions spéciales des associés).

16.4 Aucun associé ne peut être obligé d'augmenter sa participation dans la société.

16.5 Le changement de la nationalité de la société nécessite l'accord unanime des associés.

Art. 17. Différentes manières dont finit la société.

17.1 La société peut être dissoute par une résolution spéciale.

17.2 Sauf dispositions contraires expresses des présents statuts, la société n'est pas dissoute dans les cas mentionnés dans l'article 1865 du Code civil et la société continuerait dans chacun de ces cas.

Enfin, la comparante, agissant comme indiqué ci-avant et, le cas échéant, exerçant les pouvoirs attribués et dévolus à l'assemblée générale, a déclaré:

1. Dix-huit mille (18.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (1,00 USD) chacune, numérotées de 1 à 18000, sont émises au pair et souscrites par le Fondateur et ont été libérées par un paiement en numéraire accepté par la société. Le paiement a été permis en n'importe quelle devise et le montant de dix-huit mille dollars des Etats-Unis (18.000,00 EUR) est à la disposition de la société, comme il a été prouvé au notaire soussigné.

2. Le premier exercice social de la société commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

3. Le siège social de la société est établi au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

4. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la société, pour un temps sans limitation de durée:

- Robert van 't Hoef, né le 13 janvier 1958 à Schiedam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg; et

- Joost Anton Mees, né le 27 septembre 1978 à Delft (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Frais

Le montant approximatif des frais, dépenses et rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à mille deux cents Euros (1.200,00 EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 mars 2015. Relation: GAC/2015/1998. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 mars 2015.

Référence de publication: 2015040416/653.

(150045925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Lux Insulation Operations Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 176.372.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "Lux Insulation Operations Holdings S.C.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 176372, established pursuant to a deed of the undersigned notary dated March 26, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1221 on Mai 24, 2013, and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 30, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3060 of December 3, 2013.

The meeting is chaired by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Claudia ROUCKERT, employee, with professional address at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, employee, with professional address at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented by virtue of two (2) proxies given under private seal on February 23, 2015, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, seven billion twenty-two million eight hundred thirty-six thousand four hundred ninety-eight (7.022.836.498) shares in circulation representing eighty-eight point seventy-three percent (88,73%) of the share capital of the Company, presently set at seventy-nine million one hundred fifty-seven thousand nine hundred seventy-four United States Dollars and fifty-two cents (USD 79.157.974,52) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the Company's share capital by an amount of sixty-one thousand three hundred forty-two United States Dollars (USD 61.342,00) from its current amount of seventy-nine million one hundred fifty-seven thousand nine hundred seventy-four United States Dollars and fifty-two cents (USD 79.157.974,52), to seventy-nine million ninety-six thousand six hundred thirty-two United States Dollars and fifty-two cents (USD 79.096.632,52) by the cancellation of six million one hundred thirty-four thousand two hundred (6.134.200) ordinary shares with a nominal value of one cent of United States Dollars (USD 0,01) each and an aggregate value sixty-one thousand three hundred forty-two United States Dollars (USD 61.342,00), held by Lux Insulation Management S.à.r.l & Partners S.C.A., a partnership limited by shares (société en

commandite par actions) established and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under the number B 167034, and repayment of the shares cancelled to the latter by payment in kind consisting in the cancellation of a receivable held by the Company towards Lux Insulation Management S.à.r.l & Partners S.C.A. prenamed.

2. Amendment of the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The share capital is set at seventy-nine million ninety-six thousand six hundred thirty-two United States Dollars and fifty-two cents (USD 79.096.632,52) represented by:

- seven billion sixteen million seven hundred two thousand one hundred ninety-eight dollars (7.016.702.198) ordinary shares (hereinafter, the Ordinary Shares),
- eight hundred ninety-two million nine hundred sixty thousand nine hundred fifty-four (892.960.954) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the Non-Voting MRPS),
- one hundred (100) management shares (hereinafter, the Management Shares), all fully paid up and with a nominal value of one cent of United States Dollar (USD 0,01) each.

IV. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to decrease the Company's share capital by an amount of sixty-one thousand three hundred forty-two United States Dollars (USD 61.342,00) from its current amount of seventy-nine million one hundred fifty-seven thousand nine hundred seventy-four United States Dollars and fifty-two cents (USD 79.157.974,52), to seventy-nine million ninety-six thousand six hundred thirty-two United States Dollars and fifty-two cents (USD 79.096.632,52) by the cancellation of six million one hundred thirty-four thousand two hundred (6.134.200) ordinary shares with a nominal value of one cent of United States Dollars (USD 0,01) each and an aggregate value sixty-one thousand three hundred forty-two United States Dollars (USD 61.342,00), held by Lux Insulation Management S.à.r.l & Partners S.C.A., prenamed, and repayment of the shares cancelled to the latter by payment in kind consisting in the cancellation of a receivable held by the Company toward Lux Insulation Management S.à.r.l & Partners S.C.A., prenamed.

The payment may only take place after any claims held by any creditors against the Company have been fully reimbursed or retained, in accordance with article 69 of the Luxembourg law on commercial companies.

Second resolution

The meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The share capital is set at seventy-nine million ninety-six thousand six hundred thirty-two United States Dollars and fifty-two cents (USD 79.096.632,52) represented by:

- seven billion sixteen million seven hundred two thousand one hundred ninety-eight dollars (7.016.702.198) ordinary shares (hereinafter, the Ordinary Shares),
- eight hundred ninety-two million nine hundred sixty thousand nine hundred fifty-four (892.960.954) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the Non-Voting MRPS),
- one hundred (100) management shares (hereinafter, the Management Shares),
all fully paid up and with a nominal value of one cent of United States Dollar (USD 0,01) each.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour du mois de février.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à 5 rue Zénon Bernard, 4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Lux Insulation Operations Holdings S.C.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176372, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 26 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1221 du 24 mai 2013, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire en date du 30 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3060 du 3 décembre 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, avec adresse professionnelle au 5 rue Zénon Bernard, 4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée, avec adresse professionnelle au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée, avec adresse professionnelle au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés, en vertu de deux (2) procurations données sous-seing privé le 23 février 2015, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que sept milliards vingt-deux millions huit cent trente-six mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (7.022.836.498) actions, représentant quatre-vingt-huit virgule soixante-treize pour cent (88,73%) du capital social actuellement fixé à soixante-dix-neuf millions cent cinquante-sept mille neuf cent soixante-quatorze dollars américains et cinquante-deux cents (USD 79.157.974,52) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de soixante et un mille trois cent quarante-deux dollars américains (USD 61.342,00) afin de le diminuer de son montant actuel de soixante-dix-neuf million cent cinquante-sept mille neuf cent soixante-quatorze dollars américains et cinquante-deux cents (USD 79.157.974,52) à soixante-dix-neuf millions quatre-vingt-seize mille six cent trente-deux dollars américains et cinquante-deux cents (USD 79.096.632,52) par l'annulation de six millions cent trente-quatre mille deux cents (6.134.200) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune et d'une valeur totale de soixante et un mille trois cent quarante-deux dollars américains (USD 61.342,00), détenues par Lux Insulation Management S.à.r.l & Partners S.C.A., une société en commandite par actions, établie et existant en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167034, et remboursement des actions annulées à cette dernière par paiement en nature consistant en l'annulation d'une créance détenue par la Société à l'encontre de Lux Management S.à.r.l & Partners S.C.A., prénommée.

2. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-dix-neuf millions quatre-vingt-seize mille six cent trente-deux dollars américains et cinquante-deux cents (USD 79.096.632,52), représenté par:

- sept milliards seize millions sept cent deux mille cent quatre-vingt-dix-huit (7.016.702.198) actions ordinaires (ci-après, les Actions Ordinaires),

- huit cent quatre-vingt-douze million neuf cent soixante mille neuf cent cinquante-quatre (892.960.954) actions rachetables de préférence sans droit de vote (ci-après, les ARP sans Droit de Vote),

- cent (100) actions de commandité (ci-après, les Actions de Commandité),

Toute d'une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune.»

IV. Les actionnaires, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de soixante et un mille trois cent quarante-deux dollars américains (USD 61.342,00) afin de le diminuer de son montant actuel de soixante-dix-neuf million cent cinquante-sept mille neuf cent soixante-quatorze dollars américains et cinquante-deux cents (USD 79.157.974,52) à soixante-dix-neuf millions quatre-vingt-seize mille six cent trente-deux dollars américains et cinquante-deux cents (USD 79.096.632,52) par l'annulation de six millions cent trente-quatre mille deux cents (6.134.200) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune et d'une valeur totale de soixante et un mille trois cent quarante-deux dollars américains (USD 61.342,00), détenues par Lux Management S.à.r.l & Partners S.C.A., prénommée, et de rembourser les actions annulées à cette dernière par paiement en nature consistant en l'annulation d'une créance détenue par la Société à l'encontre de Lux Management S.à.r.l & Partners S.C.A., prénommée.

Le paiement ne pourra s'effectuer qu'après remboursement de la totalité des créanciers de la Société ou qu'après que ces créances aient été provisionnées, en conformité avec l'article 69 de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-dix-neuf millions quatre-vingt-seize mille six cent trente-deux dollars américains et cinquante-deux cents (USD 79.096.632,52), représenté par:

- sept milliards seize millions sept cent deux mille cent quatre-vingt-dix-huit (7.016.702.198) action ordinaires (ci-après, les Actions Ordinaires),

- huit cent quatre-vingt-douze million neuf cent soixante mille neuf cent cinquante-quatre (892.960.954) actions rachetables de préférence sans droit de vote (ci-après, les ARP sans Droit de Vote),

- cent (100) actions de commandité (ci-après, les Actions de Commandités),

Toutes d'une valeur nominale d'un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 mars 2015. Relation: EAC/2015/5003. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015040489/178.

(150046446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

**Global Protein S.A., Société Anonyme,
(anc. Luxembourg Investment Company 64 S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 195.199.

In the year two thousand and fifteen.

On the ninth day of the month of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholder of the public limited company (société anonyme) "Luxembourg Investment Company 64 S.A.", with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert (Grand-Duchy of Luxembourg), in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company"), incorporated following a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on February 11, 2015, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is declared open by Mr. Bob PLEIN, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as chairman, and appointing Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Adoption of the name "Global Protein S.A." and amendment of article 1 of the Company's articles of association.
2. Resignation of the private limited company Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. and discharge.

3. Increase of the number of directors from 1 to 3.

4. Appointment of Mr. Joel CARDENAS SAN MARTIN, Mrs. Mariana DE SA MORAIS CARNEIRO VERISSIMO DA CUNHA, and Mr. Ricardo CARRETERO OLMEDA, as directors until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2020.

5. Sundry.

(ii) That the sole represented shareholder, the proxy holder of the represented shareholder and the number of his shares are shown on an attendance-list; this attendance-list after having been checked and signed "ne varietur" by the proxy holder of the represented shareholder, the bureau of the meeting and the notary, will be kept at the latter's office.

The proxy of the represented shareholder, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the represented shareholder declaring that he has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholder took unanimously the following resolutions:

First resolution

The name of "Global Protein S.A." is adopted by the Company, and article 1 of the Company's articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 1.** It was established a Company in the form of a société anonyme under the name of Global Protein S.A."

Second resolution

The resignation of the private limited company Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. as director is accepted and full and entire discharge is given to the latter for the performance of its mandate until its resignation.

Third resolution

The number of directors is increased from one (1) to three (3).

Fourth resolution

The following persons are appointed directors:

a) Mr. Joel CARDENAS SAN MARTIN, company director, born in Bilbao (Spain), on March 3, 1978, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert;

b) Mrs. Mariana DE SA MORAIS CARNEIRO VERISSIMO DA CUNHA, company director, born in Martires, Lisboa (Portugal), on February 25, 1979, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert;

c) Mr. Ricardo CARRETERO OLMEDA, company director, born in Barcelona (Spain), on February 7, 1974, residing at Calle Ciudad Real 14, Planta 2 1a, 08227 Terrassa, Barcelona, chairman of the board of directors.

The mandates of the directors shall end at the issue of the ordinary general meeting in 2020.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of present deed are estimated at EUR 1,000.-

The undersigned notary who knows French and English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same persons and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze.

Le neuf mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la société anonyme "Luxembourg Investment Company 64 S.A.", avec siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert (Grand-Duché de Luxembourg), en cours de publication auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte de

Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 février 2015, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), qui désigne comme secrétaire Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Adoption de la dénomination "Global Protein S.A." et modification de l'article 1 des statuts de la Société.
2. Démission de la société à responsabilité limitée Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. et décharge.
3. Augmentation du nombre d'administrateurs de 1 à 3.
4. Nomination de Monsieur Joel CARDENAS SAN MARTIN, Madame Mariana DE SA MORAIS CARNEIRO VERISSIMO DA CUNHA, et Monsieur Ricardo CARRETERO OLMEDA, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.
5. Divers.

(ii) Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire.

(iii) Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et que l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale de l'actionnaire, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination "Global Protein S.A." est adoptée par la Société, et l'article 1^{er} des statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il a été établi une Société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination sociale de Global Protein S.A."

Deuxième résolution

La démission de la société à responsabilité limitée Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. comme administrateur est acceptée et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à sa démission.

Troisième résolution

Le nombre des administrateurs est augmenté de un (1) à trois (3).

Quatrième résolution

Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- a) Monsieur Joel CARDENAS SAN MARTIN, administrateur de sociétés, né à Bilbao (Espagne), le 3 mars 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert;
- b) Madame Mariana DE SA MORAIS CARNEIRO VERISSIMO DA CUNHA, administrateur de sociétés, née à Martires, Lisbonne (Portugal), le 25 février 1979, demeurant professionnellement at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert;
- c) Monsieur Ricardo CARRETERO OLMEDA, administrateur de sociétés, né à Barcelone (Espagne), le 7 février 1974, demeurant à Calle Ciudad Real 14, Planta 2 1a, 08227 Terrassa, Barcelone; président du conseil d'administration.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.000,- EUR.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue française et la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et anglais le texte, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Henri DA CRUZ, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 10 mars 2015. Relation GAC/2015/1944. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015040495/139.

(150046140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Garrison SC Strategic Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 195.324.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of February,
Before Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Garrison SC Strategic Europe LLC, a limited liability company existing under the laws of Delaware, United States, having its registered office at 1290 Avenue of the Americas, Suite 914, New York, NY 10104, United States, registered with the Delaware Division of Corporations under number 5694940,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, employee, whose professional address is at 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains (Grand-Duchy of Luxembourg),

by virtue of a power of attorney under private seal given on 23rd February 2015.

The power of attorney, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Garrison SC Strategic Europe S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the city of Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Niederanven by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-), represented by two million (2,000,000) shares in registered form, with a par value of one cent US Dollar (USD 0.01.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one manager or a board of managers which may be composed of one (1) or several class A manager(s) and one (1) or several class B manager(s) (the Board). The managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the Board.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed, the Board may only validly deliberate and act if at least one

(1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented provided that if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers or if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed, by the joint signatures of at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(S)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to

one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

Subscription and payment

Garrison SC Strategic Europe LLC., represented as stated above, declares to subscribe for two million (2,000,000) shares in registered form, with a par value of one cent US Dollar (USD 0.01.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash.

The contribution in cash in the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-), is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

As class A manager:

- GSH Lux Director LLC, a limited liability company existing under the laws of the United States, registered within the State of Delaware, Corporate Division under number 5373416, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America

As class B managers:

- Mr Ronan Carroll, employee, born on November 11, 1971, in Dublin, Ireland, with professional address at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Juan Alvarez Hernandez, employee, born on October 11, 1983, in Madrid, Spain, with professional address at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 6D, route de Trèves, EBBC, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the proxyholder of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day stated above.

This deed has been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de février,

Par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Garrison SC Strategic Europe LLC., un société a responsabilité limité de droit de Delaware, (Etats-Unis), dont le siège social est situé à 1290, Avenue des Amériques, Suite 914, New York, NY 10104, Etats-Unis, immatriculée auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 5694940,

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, salarié, résidant professionnellement à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 février 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Garrison SC Strategic Europe S.à r.l." (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune de Niederanven par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille US Dollar (USD 20.000), représenté par deux millions (2.000.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un cent US Dollar (USD 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un gérant ou un conseil de gérance qui peut être composé d'un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A et un (1) ou plusieurs gérants de catégorie B (le Conseil). Les gérants sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de 2 gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés et, si un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un (1) gérant de catégorie A et au moins un (1) gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que, si un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, toute décision ne sera valablement adoptée à moins qu'elle soit approuvée par au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou, si un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de catégorie A et au moins un (1) gérant de catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes les personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s).

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréés.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Garrison SC Strategic Europe LLC., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire deux millions (2.000.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un cent US Dollar (USD 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, et accepte de payer les actions en place, en totalité, par un apport en numéraire.

L'apport en numéraire d'un montant de vingt mille US Dollar (USD 20.000.-), est à la disposition de la Société et que la preuve a été donnée au notaire soussigné.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée illimitée:

En tant que gérant de catégorie A:

- GSH Lux Director LLC, une société à responsabilité limitée, avec siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis, immatriculée auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 5373416.

En tant que gérants de catégorie B:

- Monsieur Ronan Carroll, salarié, né le 11 novembre 1971 à Dublin, Irlande, dont la résidence professionnelle est située au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Juan Alvarez Hernandez, salarié, né le 11 octobre 1983 à Madrid, Espagne, dont la résidence professionnelle est située au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi au 6D, Route de Trèves, EBBC, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ce mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 27 février 2015. GAC/2015/1690. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 13 mars 2015.

Référence de publication: 2015041599/500.

(150047677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Kg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 63.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015041714/10.

(150047627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Kingdom Investments I (TSF), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 385.350,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 107.111.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 13 mars 2015

Le siège social de la société est transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet immédiat.

Veillez prendre note que Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN et Monsieur Vincent COINTEPAS, gérants, ont désormais leur adresse professionnelle à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Kingdom Investments I (TSF)

Un mandataire

Référence de publication: 2015041715/17.

(150048013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.
